

CONSULTATION INTERNATIONALE

(N° 2013 D 3244)

La Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz (STEG) se propose de lancer une Consultation Internationale pour la fourniture de :

EMBOUTS RETRACTABLES.

Sous peine de nullité, les offres doivent être établies et présentées conformément au cahier des conditions de consultation (CCC).

Sous peine de rejet catégorique, les offres doivent parvenir à la STEG sous triple enveloppes cachetées par voie postale et recommandées ou « Rapid-Poste » ou déposées au Bureau d'Ordre Central de la STEG (contre décharge) au plus tard le **Lundi 09 Septembre 2013 à 17H30**, délai de rigueur au nom de :

**MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION D'ACHATS DE LA DISTRIBUTION
DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ -- 38, RUE KEMAL ATATURK - 1001 TUNIS
CONSULTATION INTERNATIONALE N° 2013 D 3244 : EMBOUTS RETRACTABLES**

La date d'envoi ou du cachet de la poste ne sera pas prise en compte pour l'acceptation des plis, seul le cachet du Bureau d'Ordre Central de la STEG fait foi.

Les offres doivent être accompagnées, sous peine de nullité, des pièces suivantes :

Pour les soumissionnaires étrangers :

* Le certificat de non-faillite, de non-redressement judiciaire, ou autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine du soumissionnaire doit être approuvé **par les services consulaires et diplomatiques tunisiens à l'étranger.**

Pour les soumissionnaires locaux :

* Un certificat d'affiliation à la CNSS ou organisme équivalent.

* Une attestation de situation fiscale valable à la date limite de réception des offres.

* Une déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire ne se trouve pas en état de faillite ou en redressement judiciaire conformément à la réglementation en vigueur.

* Une attestation d'origine tunisienne du matériel de date récente (ne dépassant pas une année à partir de sa date d'obtention) pour prétendre à la préférence nationale.

Les soumissionnaires qui sont en état de redressement amiable sont tenus de présenter une déclaration à cet effet.

NB : Les pièces annexes doivent être constituées à défaut d'original de copies certifiées conformes.

Les soumissionnaires (locaux et étrangers) doivent également accompagner leurs offres :

* D'une déclaration sur l'honneur comportant leur confirmation de n'avoir pas fait, et leur engagement de ne pas faire par eux-mêmes ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et des étapes de sa réalisation (originale).

* D'une déclaration sur l'honneur confirmant que le soumissionnaire n'était pas un agent public au sein de la STEG, ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans (sauf pour les essayés).

Le délai pendant lequel les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres est de **90 jours** à partir du lendemain de la date limite de réception des offres.

Le retrait des cahiers des charges peut être effectué, à partir de la première date de publication du présent communiqué, et ce, auprès de la **DDI/ Direction Logistique de la Distribution** à l'adresse suivante :

STEG – DIRECTION DE LA DISTRIBUTION ELECTRICITE ET GAZ

Direction Logistique Distribution / DP- Approvisionnement

38 Rue Kémal Ataturk- Tunis Bat. (G) 3ème étage -- Tél. (216) 71. 341. 311 - Poste 4627 - Fax : (216) 71 349 981

Les intéressés peuvent retirer le dossier de la consultation sur présentation d'une demande écrite et moyennant le versement d'un montant non remboursable de soixante dix dinars (**70 DT**) en espèces ou par virement bancaire au compte courant bancaire STEG sur la STB : **CCB- STEG : 10 40 41 00-009280378859**

Le fax de l'ordre de virement fera foi pour l'envoi du dossier. Il y a lieu de rappeler le Numéro de l'Appel d'Offres dans votre virement.

NB : Ne peuvent participer à la consultation que les soumissionnaires ayant retiré d'une façon régulière le cahier des charges.